L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 17 NOVEMBRE 1888.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 17 novembre
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 24 novem
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 1er décem

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)... $90 et $160
Deuxième classe... $60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont, $28, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à J. B. DODART, Agt., 61 rue Carondelet.

Compagnie Générale Transatlantique.

New-York à Londres, via Havre, Southampton, ou via Havre, Dieppe, New Haven— 1re classe, $86.00, $106.00, $126.00. 2e classe, $64.50.

New-York à Londres, via Havre, Paris, Calais à Boulogne et Douvre— 1re classe, $141.00, $121.00, $101.00. 2e classe, $81.00.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 21 novembre, à 8 A. M. Cette ligne se compose des steamers suivants KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer LOUISIANA, Capt. Gager, partira de son quai au pied de la rue Toulouse.
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine... $40
Entrepont... 20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO., Rue Carondelet No 41
4mai—1 an

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New Camelia.

A partir du 1er octobre 1888, quittera Milnebourg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, du dépôt Pontchartrain au pied des Champs Elysées comme suit:
Les MARDIS à l'arrivée du train de 12 M.
JEUDI à l'arrivée du train de 12 M.
SAMEDI à l'arrivée du train de 3 P. M.

DE RETOUR.
Le bateau partira de OLD LANDING
Les LUNDIS... 5 A. M.
MERCREDIS... 7 A. M.
VENDREDIS... 7 A. M.
L'eau et le temps le permettant.
EXCURSIONS. (Avis en sera dûment donné.)
Prix, aller ou retour... $1.
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.
W. G. COYLE.
6 mai— No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée	Départ
No 1 Fast mail 9 00 A. M	No 2 Fast mail 5:00 P M
No 3 Express 6 25 P. M	No 4 Express 8 00 A M
No 5 Baton Rouge accdation 10 00 A. M.	No 6 Baton Rouge accdation 3 45 P. M

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars Buffet Pullman entre la Nlle-Orléans et Vicksburg, Memphis et Louisville.
Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.
Des correspondances de trains se font à Hattiesburg pour Natchez, N. J. et C. et Cooper's Well, à Vicksburg avec le V., S. & P. et V. et M. R R. à Memphis avec le Gulf Route pour Kansas City et le West et N., M. & M. V. RR. pour l'Est, aussi avec d'autres lignes divergentes.
Ligne courte pour Hot Springs.
JOHN BRADLEY, Agent Général.
E. W. HOW, G. P. & P. A.
R. F. REYNOLDS, Agent Commercial.
4nov

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans au Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ps. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily... 7:15 am	Atlantic Express, daily... 8:10 pm
San Antonio Ex. press, daily. 7:20 pm	New Orleans Ex press, daily... 8:05 am

Chars-dortoirs entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et El Paso par le San Antonio and New Orleans Express.
Connections à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau, coin Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 nov—1an

BASILE BARES,

FACTEUR DE PIANOS.
34 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES

Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 30 mars—

Nlle-Orléans, 27 octobre 1888.

Aux actionnaires de la Compagnie internationale mexicaine d'améliorations:

Vous êtes prévenus qu'une réunion générale des actionnaires de la Compagnie sera tenue, à Grunewald Hall, Nos 18 à 22 rue Baronne, dans la ville de la Nlle-Orléans, Louisiane, jeudi, 13 décembre 1888, à dix heures du matin, pour voter sur la proposition faite de porter le capital de la dite Compagnie de un million de dollars à deux millions de dollars et pour d'autres fins.

A propos de ce qui précède votre attention est appelée sur la résolution suivante adoptée aujourd'hui par le Conseil de Direction de la Compagnie.

Résolu par le Conseil de Direction de la Compagnie internationale mexicaine d'améliorations, par suite de l'adoption de la résolution convoquant une assemblée générale des actionnaires de la Corporation, et attendu que la loi exige que chaque actionnaire en soit notifié quarante jours avant la date de la réunion que le livre des transferts de la Corporation sera fermé pour une période de dix jours à partir de lundi, 29 octobre 1888, à 4 heures de l'après midi.

C. J. MEYER, Vice Prés.
L. A. ADAM, Sec.
28 oct—1 1 dim au 13 déc

ETAT DE SITUATION DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA

Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

Primes reçues		
Sur risques de feu	$368,519 46	
Sur risques de rivières	5,999 19	
Sur risques maritimes	6,910 08	$381,428 73
A ajouter: Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1886		66,610 70
Total des primes		$448,039 43
A ajouter Revenu de l'intérêt des loyers, etc		34,069 77
Total du revenu pendant l'année		$482,109 20
Déductions et dépenses:		
Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1887		$93,575 92
Primes remboursées et cancellations		56,465 53
Réassurances		15,053 25
Courtage et commissions		3,133 92
Payé sur pertes encourues en 1887	$123,074 29	
Payé sur risques de rivières encourus en 1887	13,049 83	
Payé sur risques maritimes encourus en 1887	158 91	
Total payé sur pertes encourues en 1887	$136,283 03	
Payé, licences et taxes d'Etat et de ville, et ainsi que dépenses des agences hors de la Louisiane	11,778 78	
Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane	7,546 16	
Payé au Board of Underwriters, aux machines Babcock et à l'Insurance Patrol	1,553 97	
Dépenses de bureau local et compte de fournitures de bureau	2,974 32	
Compte des salaires du bureau local	10,500 00	
Déductions et dépenses applicables en 1887	40,863 78	
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1887	26,453 77	
Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes en sus du montant réservé dans ce but le 31 décembre 1886	18,951 83	
Total des dépenses et déductions		480,269 38
Balance nette		$1,839 82
Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant réservé dans ce but, comme ci-dessus		$18,951 83
Réservé pour risques non terminés	$93,575 92	
Moins le montant réservé le 31 décembre 1886	66,610 70	
Ajouté de la réserve, affaires de 1887		26,965 22
Total sur les profits de 1887		45,917 05
Excédent net sur les affaires de 1887		$47,756 87

Ce qui précède est un exposé exact et correct puisé dans les livres de la Compagnie.
J. J. FITZPATRICK, Secrétaire. E. GAUCHE, Vice-président.
Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14e jour de janvier 1888.
JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF.

Argent en main et en banques	$ 17,659 38
Propriétés foncières possédées par la Compagnie	144,880 00
Bons de la Louisiane, 4 pour cent, $142,500 00	131,600 00
Bons Crescent de la Nlle-Orléans, ex. $25,000 00	28,000 00
Prêts garantis par hypothèques ou nantissement	90,100 16
Primes en voie de collection et dans les mains des agents généraux pour transmission	68,433 80
Billets à ordre pour primes, non dûs	1,824 97
Dû par d'autres compagnies, réassurances sur pertes payées	1,925 00
Dû sur jugements garantis par bon	32,729 97
Loyers échus pour collection	552 00
Une action du capital du N. O. Produce Exchange	125 00
Dépôt entre les mains de la N. O. Fire Underwriters' Association	150 00
	$517,402 28

PASSIF.

Capital	$400,000 00
Réservé pour risques non terminés	93,575 92
Réservé pour pertes non ajustées, et pertes ajustées et non dues	20,453 77
Réservé pour dividendes non payés	1,034 00
Surplus net	2,344 59
	$517,408 28

A une élection de directeurs devant exercer leurs fonctions en 1888, tenue au bureau de la Compagnie, lundi 2 janvier 1888, les personnes suivantes ont été désignées:

JOHN H. HANNA, GEO. McCLOSKEY, RICHARD HERRICK, THOS. McDERMOTT, JOHN T. GIBBONS, WM HART, JOHN McGINTY, SAMUEL R. CAREY, THOS. SMITH, JOHN HENDERSON Jr., AMEDEE COUTURIE, EDW. IRWIN, EMILE GAUCHE.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue au Bureau de la Compagnie, le 9 janvier 1888, ont été réélus à l'unanimité: M. THOMAS SMITH, président; M. EMILE GAUCHE, vice-président; M. J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.
J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.
10 jan—1m

Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

Cinquième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1887:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$357 297 54	
Sur les risques de rivière	7,534 82	
Sur les risques de mer	7,718 19	
	$372,550 55	
A ajouter: Primes non acquises de 1886	70 842 00	
Total des primes	$443,392 55	
A ajouter: Intérêt et profits et pertes	$ 30,850 74	
Revenu total	$474 243 29	
A déduire: Pertes payées—		
Sur les risques d'incendie	$164,318 32	
Sur les risques de rivières	5,814 40	
Sur les risques maritimes	1,457 30	
	$171,590 02	
Primes remboursées, cancellations, et commissions	94,665 28	
Réassurances	50,215 50	
Taxes et licences	4,434 18	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc	34,067 11	
Total des dépenses	$334,972 09	
Surplus	$139,271 20	

ACTIF—VALEURS SELON LE COURS DU MARCHÉ.

Argent comptant	$ 69,873 17
$25,000 bons 4 pour cent des Etats Unis, avec coupons	31,468 75
$119,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crossman)	130,900 00
$80,200 bons à prime de la ville de la Nlle Orléans inclus primes tirées	105,864 00
$25,000 bons 4 pour cent de la Louisiane	22,500 00
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales)	30,629 98
1 action N. O. Produce Exchange	135 00
1 action N. O. Sugar Exchange	75 00
Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
25 actions N. O. Warehouse Co	525 00
Primes en cours de collection	45,513 24
Meubles, accessoires, coffres-fort, etc	2,000 00
Dépôt avec le Board des Underwriters	150 00
	$439,684 14

PASSIF.

Capital actions payé	$300,000 00
Fonds de réserve	9,714 86
Dividendes non payés	1,189 06
Réservé pour risques non expirés	83,897 75
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	31,000 00
Comptes divers non payés de décembre 1887	1,509 02
Balance (exclusivement du dividende de juillet 1887)	12,373 45
	$439,684 14

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 11 janvier 1888.
M. T. DUCROS, Notaire. 138 rue Gravier

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 10 courant, il a été unanimement résolu de payer aux actionnaires, SUR DEMANDE, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire
Nlle-Orléans, 11 janvier, 1888.
12 jan—

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 16nov—

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureaux: No 33 rue du Camp.

TREIZIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie établit comme suit l'état de situation de ses affaires pendant l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes sur les risques d'incendie	$ 87,714 05	
" " risques de rivières	728 45	
" " risques maritimes	855 20	
		$89,297 70
A ajouter: primes non acquises pendant 1886	$22,950 82	
A ajouter: sauvetage et profits et perte	11,195 76	34,146 58
		$123,444 28
A déduire:		
Pertes d'incendie	$10,476 72	
Pertes de rivières	179 40	
Pertes maritimes	461 80	
Commissions	4,213 40	
Réassurances	8,085 93	
Primes remboursées	6,448 57	
Dépenses, taxes, loyer, Babcock, etc. moins escompte et intérêt	17,277 67	77,143 49
		$46,300 79
Réservé pour pertes non ajustées		$3 781 81
Intérêt déclaré le 1er juillet 1887		7,847 07
Intérêt et dividendes déclarés ce jour		14 763 47
Réservé pour primes non acquises pendant 1887		20,468 44
		$46,300 79

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital et billets d'actions	$4,161 28
Prêts sur nantissements et sur hypothèque	148,905 79
Billets à ordre	4,677 98
Propriétés foncières	15 000 00
Argent en banque et en main	74,930 71
Primes en voie de collection	42,987 93
Meubles de bureau et installations	4,448 53
	$295,112 22

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réservé pour pertes non ajustées	3,781 81
Intérêt et dividendes	28,910 48
Réservé pour primes non acquises, fonds de réserve et excédant	112,419 93
	$295,112 22

L'exposé ci-dessus est une copie exacte vraie des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 18e jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle Orléans, 18 janvier 1887.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été décidé de payer l'intérêt et les dividendes suivants sur demande:
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.
JACOB ALEXANDER, JNO. EVERETT, LEON BERTOLI, C. TAYLOR GAUCHE, H. H. EIERHORST, CHAS HEMARD, PETER BLAISE, A. H. ISAACSON, H. ELLERMAN, I. N. MARKS, JNO. FITZPATRICK, A. A. MAGINNIS, WASH. MARKS, T. PRUDHOMME, JACOB SCHOEN, A. H. SIEWARD, OTTO THOMAN, GEO ZETZMANN.
24 janv—Mardi—1m

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT au règlement de sa charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1887:

Primes d'incendie	$252,562 66	
Primes maritimes	11,034 79	
Primes de rivières	5 485 26	$269,088 71
Primes acquises de 1886		75,785 78
Total des primes		$344,874 49
A déduire—		
Primes non terminées pour 1887	$57,567 11	
Primes remboursées	36,595 96	
Réassurances	6,419 13	$100,582 20
Primes nettes acquises		$244,292 29
A ajouter—Intérêt, loyers et sauvetage		20,112 52
Revenu net		$264,404 81
A déduire—		
Pertes par le feu		$212,098 25
Pertes maritimes		9,297 63
Pertes de rivières		6,945 85
Pertes payées		$228,346 13
Commissions		27,459 45
Taxes et licences d'Etat, et de ville		8,305 30
Donations charitables		345 65
Frais de Cour et honoraires d'avocat		976 28
Babcocks et corps de sauvetage		4,129 21
Dépenses générales et salaires		6,714 84
Profits et pertes		986 84
		$287,563 66
Excédant des dépenses et pertes en sus du revenu		$23,258 79
A ajouter—		
Pertes ajustées	$46,442 73	
Pertes non ajustées	13,060 00	$59,502 73
Total des dépenses et pertes payées en sus du revenu		$ 82,761 52

La Compagnie a l'actif suivant, selon la valeur du marché le 31 décembre 1887:

Bons des Etats-Unis 4 pour cent, bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, Consolidés de l'Etat de la Louisiane (4 pour cent) compagnie de pompe à vapeur de St-Bernard, et bataillon d'artillerie de Washington	$214,716 15
Métairie Cemetery Association et Vallette Dry Dock Co, et N. O. Cotton Exchange	26,900 00
Argent dans les banques	16,300 96
Billets de première hypothèque, prêts sur demande, garanties par valeurs en nantissement, et billets pour primes	67,953 56
Propriétés foncières diverses et meubles de bureau	70,835 25
Primes en voie de collection	41,539 98
Compte de suspension et warrant d'Etat	572 82
Intérêt sur billets hypothécaires	6,517 06
	$445,735 87

PASSIF.

Créanciers divers et dividendes non réclamés	$ 3,167 43	
Pertes ajustées et non ajustées	59,502 73	$ 62,670 16
Surplus net en ce qui regarde les porteurs de polices		$383,065 71

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, ce 16me jour de janvier 1888.
[Signé] JAS FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, formant le comité spécial chargé par le Conseil de Direction de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, d'examiner et d'estimer l'actif de la dite compagnie, certifions par les présentes que, après une enquête scrupuleuse, nous considérons l'estimation de l'actif ci-dessus comme exacte et correcte.
A. SCHREIBER, H. LAROUSSINI, P. POUTZ, C. T. DUGAZON.

DIRECTEURS.
THEO BRIERRE, H. LAROUSSINI, EDW. J. BOBBY, P. POUTZ, C. T. DUGAZON, GUST. PITOT, D. FATJO, A. SCHREIBER, H. GALLY, CHAS. E. SCHMIDT, J. W. HINCKS, JULES TUYES.
18 janv—1m

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues durant l'année expirant mai 1887, y compris les primes non acquises de la précédente année—

Primes sur les risques d'incendie		$185,875 30
Primes sur les risques de mer		6,577 67
Primes sur les risques de rivières		4,703 65
Total des primes		$197,156 62
Moins les primes non échues		54,874 00
Primes nettes acquises à la date du 31 mai 1887		$142,282 62
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$50,345 05	
Sur risques maritimes	3,078 46	
Sur risques de rivières	1,533 90	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	3,355 98	
Réassurances et primes remboursées	19,627 13	77,930 54
Profits		$64,351 48
Moins 7½ 0/0 dividende payé	$45,000	
Réserve pour les réclamations non ajustées	15,000	60,000 00
En plus		4 351 48

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeuble	$252,327 06
Actions de Banques, de Compagnies de Chemins de fer et autres	56,736 77
Billets garantis par hypothèques et nantissements	104,939 95
Billets recevoir	54,724 51
Primes en voie de recouvrement	22,572 97
Action de la compagnie du chantier "Dry Dock" de Vallette	11,362 50
Jugements sur les billets hypothécaires	4,335 00
Comptant en caisse	35,772 25
	$542,771 01

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. P. FOURCHY, Président.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait et signé pardevant moi ce 13me jour du mois de juin 1887.
N. B. TRIST, Notaire.

DIRECTEURS: D. A. Chaffraix, Jos A. Shakspeare, M. W. Smith, W. H. Bofinger, Paul Capdevielle, Jno B. Lallande, Aristide Hopkins, D. Fatjo, Paul Fourchy, U. Bassetti, Alden McLellan.

Prof. CYRILLE C. THEARD,

No 59 1/2 Union, 3e District.
Leçons chez lui de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Français, Anglais, Volapük, Tenue des livres, etc. 14 oct—

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MECHANICS AND TRADERS

No. 14 rue Carondelet.
Dix-huitième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année se terminant le 31 décembre 1887.

Primes d'incendie	$196,521 36	
Primes de rivières	23,660 99	
Primes maritimes	6,880 65	
Primes non acquises, 31 décembre, 1886	72,616 52	$299,679 52
A déduire—		
Primes non acquises, 31 décembre, 1887	$ 78,727 07	
Primes remboursées	20,336 28	
Réassurances	22,068 43	
Commissions	21,870 06	143,011 91
Primes nettes acquises		$156,667 61
A ajouter intérêt, profits et pertes		59,429 48
Total recettes		$216,097 09
Moins—		
Pertes d'incendie payées	$112,948 65	
Pertes de rivières payées	9,481 83	
Pertes maritimes payées	2,345 76	
Pertes non ajustées et non échues	19,775 11	
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences	34,895 84	178,176 86
Profits nets		$ 37,920 21

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$248,045 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	135,900 00
Actions de banques et autres	136,178 00
Billets à ordre	26,711 12
Argent comptant	7,096 68
Propriétés foncières	41,884 51
Primes en voie de collection	33,279 26
	$626,000 53

PASSIF.

Capital-actions	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises	78,727 07
Réservé pour pertes non payées, 1887	19,775 11
Réservé pour pertes non payées des années précédentes	2,224 35
Dividendes non payés	21,656 00
Surplus	126,603 90
	$626,000 53

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans,
Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 17me jour de janvier 1888.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Nous, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances Mechanics and Traders, certifions par les présentes que nous avons examiné l'actif de la dite compagnie et que nous en avons jugé l'évaluation, comme ci-dessus, vraie et correcte.
ROB'T. MAXWELL, Chairm.
G. W. SENTELL,
P. G. GIBERT,
FRED'K WING.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 10 du courant, a résolu de payer sur demande, en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1887, CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital de la Compagnie.

DIRECTEURS.
J. A. Braselman, Robt. Maxwell, P. J. Cockburn, Simon E. Marx, H. T. Cottam, F. J. Odendahl, Lloyd R. Coleman, Wm. A. Phelps, O. Elmer, G. W. Sentell, J. M. Frankenbush, A. M. Silbernagel, Walter C. Flower, W. B. Thompson, P. G. Gibert, Jos Vignes, Chas. Holloway, A. Xiques, C. Hernandez, J. M. Walsh, N. Landry, T. S. Waterman, I. L. Lyons, Frederick Wing, A. G. Lobdell, W. Y. West, Colonel T. L. Macon, W. G. Wheeler, J. A. C. Wadsworth, P. Werlein.
20 jan—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA—

New Orleans National Bank

De la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.
A LA CLOTURE DES AFFAIRES, Le 1er août 1887.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,263,903 30
Surtirages		1,232 00
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		200,000 00
Bons des Etats Unis pour garantir les dépôts		200,000 00
Bons des Etats-Unis en main		4,350 00
Autres actions, bons et hypothèques		766,851 25
Dû par agents de réserve		107,969 73
Dû par d'autres banques nationales		57,037 7
Dû par banques d'Etat et banquiers		9,250 91
Propriétés foncières meubles etc		109,645 40
Dépenses courantes et taxes payées		6,139 34
Primes payées		106,348 62
Chèques et autres valeurs au comptant	$164 42	
Echange pour le Clearing House	273,916 26	
Billets d'autres banques	64,636 00	
Circulation fractionnaire (y compris les nickels)	26 83	
Espèces (y compris les certificats d'or du trésor)	237,299 00	
Legal tender tones	252,000 00	828,042 51
Fonds de rachat, avec le trésorier des E. U. 5 pour cent de circulation		9,000 00
Total		$3,669,858 83

PASSIF.

Capital		200,000 00
Surplus		400,000 00
Profits non divisés		71,269 60
Billets de Banque Nationale en circulation		180,000 00
Dividendes non payés		250 00
Dépôts individuels à tirer sur chèques	2,329,679 43	
Certificats de dépôt sur demande	23,382 42	
Certificats de dépôts à échéance	2,000 00	
Chèques certifiés	1,571 10	
Chèques du caissier en circulation	15,012 75	
Dépôts des Etats-Unis	182,844 06	
Dû à d'autres banques nationales	229,939 01	
Dû aux banques et banquiers d'Etat	52,910 25	2,837,339 00
Total		$3,669,858 83

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi: WILLIAM PALFREY, caissier de la Banque ci-dessus, je jure solennellement que l'exposé ci-dessus est véridique au mieux de ma connaissance et de ma croyance.
WM. PALFREY, Caissier.
Fait sous serment devant moi, ce 5ème jour d'août, 1887.
GEO. W. CHRISTY notaire.
Pour copie conforme:
WM. T. BENEDICT.
C. H. BECK.
JOHN T MOORE, Jr.
Directeurs.
7août—

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE

Employé depuis plus de trente ans par les médecins de tous les pays contre les diverses Maladies du Cœur, Hydropisies, Bronchites nerveuses, Coqueluches, Asthmes, etc., enfin dans tous les troubles de la circulation.

ERGOTINE ET DRAGÉES D'ERGOTINE de BONJEAN

(Médaille d'Or de la Société de Pharmacie de Paris).
La solution d'Ergotine Bonjean est un des meilleurs hémostatiques. —Les Dragées d'Ergotine Bonjean sont employées pour faciliter le travail de l'accouchement et arrêter les hémorrhagies de toute nature.
Dépôt général: LABÉLONYE, Rue d'Aboukir, 99, à Paris
DÉTAIL: DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

Chez tous les Parfumeurs & Coiffeurs
La VELOUTINE
Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CHles FAY, Parfumeur
PARIS, 9, Rue de la Paix, PARIS

VICHY

Administration: PARIS, 8 Boulevard Montmartre.
Grande-Grille—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.
Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.
Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.
Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE.
Les sources de Vichy, ci-dessus, se trouvent chez MM. PAUL GELPI & Bro., [illegible] MARCEL MAJEAU.

DANS LES BONNES PHARMACIES
Sparadrap Révulsif ou
THAPSIA
[illegible]
De la Maison DESNOIX
17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS
Très efficace pour le traitement externe des
Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Simone et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 22.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 10, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rochebiave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 2 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Sucre, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Barnes et Dauphine.

Dix-huitième Etat Annuel —DE—

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$225,406 96
Sur risques de marine		3,756 82
Sur risques de rivière		3,110 34
		$232,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886		70,255 00
Primes totales		$302,529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes		27,397 12
Revenus		$329,926 26
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$119,852 81	
Sur risques de marine	7,199 67	
Sur risques de rivière	155 63	
Total des pertes payées	$127,208 11	
Retour de primes et cancellations	5,921 17	
Commissions	35,927 24	
Réassurances	17,849 54	
Licences	660 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc	34,406 30	
Déboursés		$221,642 36
Surplus		$108,283 90
Primes non acquises de 1887	$ 60,685 00	
Pertes ajustées et non ajustées	34,000 00	94,685 00
Bénéfice net		$13,598 90

ACTIF.

Argent en caisse	$ 34,758 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	12,912 61
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,790 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans	134,310 00
$53,200 Bons à primes de la Nlle-Orléans (dont $2,100 sont des Drawn bonds)	71,953 00
Primes en voie de recouvrement	12,628 77
Prêts sur hypothèque	42,444 34
Effets à recevoir	3,035 00
Billets à recevoir pour primes	3,421 65
Actions et autres valeurs	12,144 80
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$358,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 88.
CHAS. G. ANDRY, Notaire
17 jan—1m

Etat de Situation semestriel —DE LA—

Banque Nationale de l'Etat

De la Nouvelle-Orléans,
STATE NATIONAL BANK DE LA NLLE-ORLÉANS.
ETAT SEMESTRIEL, 30 Juin 1888.

ACTIF.

Bons des Etats-Unis autres bons, aussi actions		477,888 00
Primes sur bons des E. U.		17,000 00
5 0/0 avec Trésorier des E. U.		12,375 00
Propriétés foncières		74,650 46
Escomptes		935,956 37
Prêts sur demande	$192,029 17	
Change	260,192 82	
Argent comptant et chèques sur d'autres banques	393,807 23	846 029 22
		$2,363,899 05

PASSIF.

Capital		$425 000 00
Fonds de surplus		64,000 00
Profits non divisés		31 338 26
Dividendes non payés		15,953 99
Circulation		245,400 00
Dépôts individuels	$1,304,249 96	
Dépôts de banques	277,956 84	1,582,206 80
		$2,363,899 05

Attesté: T. R. ROACH, Caissier.
1er juil—1 sem

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
37 RUE DECATUR.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.	Départ.
No 3 Lim. Ex...7:00 am	No 4 Fast Mail..7:00 am
No 5 Coast.....9:00 am	No 6 Coast.....3 40 pm
No 1 Fast Mail.7:20 pm	No 2 Lim. Ex...3:05 pm
No 7 Sund.Exc.9:25 pm	No 8 Sund.Exc 7:25 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen...11:00 pm	No 2 Passen....9:15 am
No 3 Chic. and N. O. Lim...7:20 am	No 4 St-Louis and Chic. Ex...5 30 pm
Sunday Ex....8:45 pm	Sunday Ex.....7:30 am

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 California Express...7:00 pm	No 51 California Express....8:35 am
No 54 B. R. Local...10 00 am	No 53 B. R. Local....3.50 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited 11:00 am	No 2 Limited...3:35 pm
No 5 Fast line 6:30 am	No 6 Fast line..9:00 pm

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No. 1...9:00 am	No. 2...5:00 pm
No. 3...6:25 pm	No. 4...8:00 am
No. 5...10:00 am	No. 6...3:45 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE.

No 19 Califor..9:35 pm	No 20 Califor..11 00 am
No 17 Local...6:55 am	No 18 Local....7:30 pm

NEW ORLEANS AND GULF ROAD.

Tous les jours excepté le dimanche—9:00 a. m. 4:00 p.m., 4 50 pm	Tous les jours excepté le dimanche. Pointe-à-la-Hache: 6:30 a. m., 5:00 p. m.
Dimanches seulement—10:10 a.m., 5:10 pm	Shell Beach...9:30 am. Dimanches seulement—6:00 am., 4:00 pm

EAST LOUISIANA R. R.
ABITA SPRINGS, COVINGTON.
Le dimanche.
Arrivée...7:00 pm | Départ...7:30 am
Le mercredi.
Arrivée...7:40 pm | Départ...7:50 am
Tous les jours excepté le dimanche.
Arrivée...5.30 am | Départ...4.00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

SAMEDI, 17 NOVEMBRE 1888.

Vicksburg—NATCHEZ, à 5 P M
Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 P M
Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, à 12 M
Bayou Têche—TECHE, à 5 P M
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 12 M
Cincinnati—THOMAS SHERLOCK à 5 P M
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 A M

LUNDI, 19 NOVEMBRE 1888.

Bayou Sara—OLIVER BEIRNE, à 5 P M
Bayou Lafourche—LAFOURCHE à 12 M
Point Houmas—FANCHON, à 12 M
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 A M
Bas du fleuve—MAUD M FISH, à 11 A M

BULLETIN MARITIME.

VENDREDI, 16 NOVEMBRE 1888

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship Professor Morse, Hardie, Puerto Cortez.
Steamship (ang) Atlas, Dawson, Liverpool, via Newport News.
Steamship (ang) Northern, Watson, Liverpool, via Norfolk, Va.
Steamship Wanderer, Galt, Puerto Cortez.
Steamship (ang) Rochdale, Tindall, Brême, via Newport News.

ARRIVÉS.

Steamship El Paso Quick New York.
Steamship (ang) Suez, Corkery, Cardiff, sur lest.
Steamship (esp) Nicoto, Larrinaga, Liverpool via Hambourg, Anvers, St-Johns P. R., et Cienfuegos.
Steamship (ang) Marion, Jeffells, Cardiff, via St-Vincent, Cape de Verde.
Steamship (ang) Yedmandale, Sheader, Cardiff, via Kingston, Ja.
Steamship (ang) Cassius, Rex, Liverpool.
Goëlette T. W. Dunn, Gilchrist, Philadelphie.
Goëlette May O'Neil, Creighton, Philadelphie.

BATEAUX A VAPEUR.

Grand Republic, Thorwegian, Memphis.
Oliver Beirne, Campbell, Bayou Sara.
Lafourche, Charlet, Donaldsonville.
Mabel Comeaux, Comeaux, David Plant.
Maud M. Fish, Canton, Bas du Fleuve.
Fanchon, Voorhies, Pointe Houmas.
Alvin, Keuns, Bas du fleuve.

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL VIA NEWPORT NEWS—par steamship Atlas—3744 balles coton 2541 sacs tourteaux 1480 sacs farine graine coton 18,754 6156 boisseaux maïs en grenier.
LIVERPOOL VIA NORFOLK VIE—par steamship Northern—6352 balles coton.
PUERTO CORTEZ—par steamship Wanderer—84 colis divers 15,000 pieds bois de charpente.
BREME VIA NEWPORT NEWS—par steamship Rochdale—3761 balles coton 2400 douves.

Arrivages de produits.

MEMPHIS—par steamer Grand Republic—3472 balles coton 2010 sacs graine coton et fret assorti.
BAYOU SARA—par steamer Oliver Beirne—968 balles coton 858 sacs graine coton 3 sacs coton en graine 480 sacs riz brut 289 boucauts sucre 1213 barils sucre 1241 barils mélasse et fret assorti.
DONALDSONVILLE—par steamer Lafourche—384 boucauts sucre 479 barils sucre 650 barils mélasse 190 sacs riz brut et fret assorti.
DAVID PLANTATION—par steamer Mabel Comeaux—42 boucauts sucre 300 barils sucre 133 barils mélasse 346 sacs riz brut et fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Maud M Fish—35 boucauts sucre 38 barils sucre 35 barils mélasse 392 sacs riz brut et fret assorti.
POINTE HOUMAS—par steamer Fanchon—11 boucauts sucre 700 barils sucre 174 barils mélasse et fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Alvin—1204 barils sucre 35 barils mélasse 439 sacs riz brut et fret assorti.

Par les chemins de fer.

SHELL BEACH RAILROAD—80 barils sucre et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR COMPANY—560 balles coton 3 sacs coton en graine 163 boucauts sucre 1589 barils sucre 2 demi barils mélasse 642 barils mélasse 872 sacs riz brut 156 barils riz et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—2244 balles coton 1 wagon graine coton 220 sacs graine coton 6 boucauts sucre 305 barils sucre 20 barils sirop 79 barils mélasse 34 demi barils mélasse et fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—2112 balles coton 219 barils riz 323 barils sucre 86 barils mélasse 1910 sacs farine graine coton 2146 sacs tourteaux 12 wagons graine coton et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—3153 balles coton et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR—688 balles coton et fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR—1715 balles coton 1 wagon boucauts tabac et fret assorti.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Andean	Liverpool	Southport
Australian	Liverpool	1er dist. 20
Alicia	Liverpool	Southport
Bellena	Anvers	4e dist. 44
Cassius	Hambourg	rue 5e
California	Hambourg	1er dist. 27
Caribbean	Liverpool	1er dist 20
Camellia	Brême	rue 5e
Capulet	Anvers	rue 1re
Danish Prince	Revel	1er dist. 36
Dryden	Brême	3e dist. 27
El Paso	New York	Alger
Escalona	Brême	rue 5e
Explorer	Liverpool	Pic Tier
Engineer	Liverpool	2e dist. 10
Enrique	Liverpool	4e dist. 43
Floridian	Liverpool	1er dist. 20
Gussie	Bluefields	Alger
Jos Oteri, Jr	Truxillo	1er dist. 14
Kerwider	Havre et Hambourg	1er dist. 35
Louisiana	New York	3e dist. 8
Lucerne	Havre	rue 3e
Marion	Brême	4e dist. 45
Monte Videan	Havre	rue 6e
Morgan	Laid up	Alger
Madrid	Laid up	Gretna
Nicoto	Liverpool	1er dist. 27
Saturnina	Liverpool	1er dist. 27
Scholar	Liverpool	Southport
Scotland	....	rue 3e
Suez	Brême et Hambourg	4e dist. 44
Viola	Revel	1er dist. 12
Vulcan	Sebastopol	1er dist. 35
Venezuelan	Liverpool	1er dist. 20
Westbourne	Hambourg	rue 6e

Yedmandale	Continent	Elevator

NAVIRES.

Lydia Skolfield	Havre	1er dist. 32
Prince Henry	Havre	2e dist. 30
Prince Amadeo	Havre	rue 7e

BARQUES.

Chiara Penco	Salerne	2e dist. 16
Josefina	Barcelone	rue 8e
Marie Louise	Havre	1er dist. 32
San Michele	Rouen	2e dist. 33

GOELETTES.

Anna E Kranz	....	1er dist. 10
Cefalu	Rustan	1er dist. 15
F L Mulford	....	1er dist. 27
Henry Souther	Warren, R I	1er dist. 31
May O'Neil	....	1er dist. 28
R B Locke	....	2e dist. 17
T W Dunn	....	1er dist. 29
Wm J Lermond	Providence, R I	1er dist. 33

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Goëlette San Domingo, Bennett...au chal. 8 nov
Steamship El Monte, Hawthorne...parti 12 nov
Steamship El Dorado, Byrne...parti 15 nov
Steamship Seneca, Quick...parti 7 nov
Steamship Hudson, Freeman...parti 17 nov

PORTLAND ME.
Goëlette John K Souther, Thompson...par. 3 nov

LIVERPOOL.
Steamship Wm Cliff, Winder...parti 27 sept
Steamship Actor, James...parti 6 oct
Steamship Cassius, Rex...parti 24 oct
Steamship Yucatan, Sandry...parti 4 nov
Steamship Monarch, Thompson...parti 30 oct
Steamship Sumatra, Robertson...parti 3 nov
Steamship Governor, Valiant...parti 8 nov

GLASGOW.
Steamship Olympus...parti 3 nov

SWANSEA.
Steamship Crane...parti 1er nov
Steamship Erl King, Priske...parti 31 oct

LONDRES.
Steamship Erl King, Priske...parti 27 oct
Steamship Professor, Keller...parti 24 oct

SHIELDS ANG.
Steamship Girona, [illegible]...parti 10 nov

HAVRE.
Steamship Dupuy de Lome, Dechaille...parti 26 oct

BREME.
Steamship Erl King, Priske...parti 20 oct

CASTELLAMARE.
Barque Peppino Mignano, DiMartini...partie 27 août

PALERME.
Steamship Plato, Carine...parti 21 oct

MONTEVIDEO.
Barque Orsola, Patarzo...partie 5 oct

ST-VINCENT, CAP DE VERDE.
Steamship Turquoise, Ellis...partie 1er nov
Steamship Glenochil, Hay...parti 13 nov

RIO DE JANEIRO.
Steamship Vandyck, Fisher...parti 21 oct
Navire Cora, Ray...parti 5 sept
Brick Marietta, Esposito...parti 10 oct
Navire Melmerby, Smith...parti 7 nov

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).
Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 3 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restât alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50 606 63. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et doivent se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM, Contrôleur de la circulation. (Comptroller of the Currency)

M. Arnstein, A. M. Agelasto, F. Alpuente, A. Alcialet, Joseph Batt, Joseph Brugera, A. Baybi & Co., Dr. I. Bordes, W. R. Bell, W. R. Bell, administr., R. Benjamin & Co., A. Bodenhi & Co., Louis Bellee, Bercier & De Smet, J. Bebrot, F. Bolden, L. Brandon, P. Breen, J. F. Bartholomy, Louis Bauer, Bernie & Bro., F. Beltran, C. Barbe, R. R. Barinds, J. A. Blaffer & Co., W. Alexandre Bosse, Jean Ballencie, J. A. Bordenave, Samuel Bandera, Comagerie & Lambert, James D. Coleman, F. Calloway, agent, Amedie Cazarie, P. Caro, Lucy Curtis, François Carrere, Creole Fire Co. No. 9, Cassidy & Miller, P. Casse, agent, P. Casse, Eugene Conlon, M. Connell, J. Cassard, L. Charest, J. H. Chipot, Herman Curtius, Louis Chaplain, John Crickard, Etienne Dubois, Dubois & Lanauziere, Mme Louis De Gelle, P. Duchenne, T. B. Dunbar, A. Dumestre, P. Dejan, J. C. Denis, Arthur Denis, De Salzer Hart & Co., Dominique Doux, George Degan, D. Druzet, G. M. Doll, A. Dumestre, M. T. Ducros, Devallier & Co., A. De Sainte Dême, R. Escoffier, Manuel Elliott, Percival Forgey, Florian Flanda, F. R. Freitas, Foley, Conger & Co., J. A. Fernandez, A. Fusich, Frits & Brandau, Charles Fitz, J. B. Frank, M. Faizau, Gustave Favrot, R. C. Feleour, Feibar & Gonsenhaim, C. R. Finalay, Mme Gust. Fourrade, Joseph Guenhelmer, Joseph Gunzinger, Generelly & Allen, T. Generelly, A. Greachy, Isadore Gerand, Fred Good, Godenhew & Kelly, Mme Arcole Guirand, G. H. Gardner & Co., Howard Gorman, B. Guinault, J. Garidel, E. J. Hamilton, Herman & Vignes, J. M. Hammann & Co., George How, M. D., Mme Anna Hill, R. Herron, C. C. Heltz, Mme Henry Hebert, Marx Israel, Isaac Aycock & Co., Johnson & Mansen, O. R. Johnson, Jeanneaud & Co., J. M. Justinian, B. Jahrons, F. Jaufroid, Harriet Johnson, Emile Kern, C. W. Kellender, Kendig & Co., Dr E. Kunnemann, Anatole Lechment, Joseph Lorrieo, B. Laplace, M. Lamensa, X. Lavaissee, C. L'Hote & Co., La. Equit. Life Ins. Co., Edward Lischy, Lang & Bornhelmer, Labenisse & Dubla, Mme J. B. Leprote, Sue, T. Lafon, La. Ice Manufact. Co., J. G. Lommas, Peter Lamia, E. Monsseau & Co., Charles Massen, A. J. Montesin, J. Mandin, M. Mann, R. Musgrove, agent, P. Mason, C. M. Mangin, J. G. Meunier, curateur Succ. de J. Mangano & Laborde, Chas Massier, J. Manaud, Philip McCabe, F. Moreau, Lucien Maille, Orville Marigny, A. May, V. Maignan, Dr A. Mercier, H. Marks, Michael Meilleur, Benville Nivette, Norton & Bell, Frank Oberhauser, A. Olivier & Co., R. D. Ogden, exécuteur, S. Pablo, S. P. Parmly, agent, Mme Anna Perigna, Pritchard & Beckham, A. Petit, Perkins, Swenson & Co., H. Pedarre, S. B. Packard, A. Pallacio, B. Piffet, P. Pons, Planters Cotton Press, A. Quimfo Fils, R. Rebouse, S. Roger & Co., J. Reviere, J. Simon, Mme Anna Saron, J. E. Sarrazin, William Swoose, G. Schmidt, Southern Ramie Culture Assn., Stances, Swarbacker & Dryer, R. Smith, H. F. Starckey, M. Sosa, Schneider & Zuberbier, Smith & Co., J. Siegfried & Co., F. Sancho, B. Sanbery, D. H. Symart, J. J. Stewart, trésorier, J. B. Saclari Schuller, F. Soublet, David Stowdt, C. B. Singleton, Mme M. E., Alfred Shaw, E. F. Schmiedere, F. Samanguth fils, H. N. Seria, E. A. Terrebonne, Nicholas Th..., S. M. Todd & Co., A. Tessou, E. A. Tyson, Samuel M. Todd, M. A. Vogel, W. Van Benthuysen, Jos A. Vichard, E. Verster, François Vetrin, Philip Vellerie, Adolph Wats, Phine Wagner, L. A. Wiltz, Wm. Whan, Suc. de, James Wilson, Wilkerson & Mossly, H. E. White, B. Wagener, M. A. Zerata &, E. L. Zell & Co.

Succession de Jacob Kenner ou Kerner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,326—Division B—Attendu que Mlle Mary Kenner a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administratrice dans la succession de feu Jacob Kenner ou Kerner, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 nov—7, 11, 16

FEUILLETON.

No 31. Commencé le 13 octobre.

LES DRAMES DE LA VIE.

LA COMTESSE PAULE.

PAR EMILE RICHEBOURG.

DEUXIÈME PARTIE.

LA COURONNE D'ÉPINES.

XII

L'HOMME AU BATON.

—Suite—

—Oh! fit le brigadier ironiquement, devant des hommes!

—Nous n'avons pas peur de voir un homme nu, ajouta le maréchal des logis; nous en voyons tous les ans des centaines au conseil de révision.

—Je ne suis pas un conscrit, moi.

—Encore une fois, Jean Castori, dit le sous-officier d'un ton impérieux, ôtez vos vêtements.

—Non.

—Vous refusez?

—Oui!

—Gendarmes, déshabillez cet homme.

L'Italien voulut résister; mais les gendarmes ne furent pas longs à le maîtriser et en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, il fut mis nu comme un ver.

—C'est bien, dit gravement le maréchal des logis, j'ai vu ce que je voulais voir. Jean Castori, vous pouvez remettre vos vêtements.

L'homme au bâton ne se le fit pas dire deux fois. Très vite, mais en grognant comme un dogue à qui l'on veut prendre l'os qu'il est en train de ronger, il se rhabilla.

—Jean Castori, reprit le maréchal des logis, je vous ai dit que vous ne resteriez qu'un instant à la gendarmerie, je ne vous ai pas trompé.

Et s'adressant au brigadier et aux deux gendarmes, il leur dit:

—Vous allez mener cet homme à la prison de la ville.

L'Italien voulut protester, crier.

Le maréchal des logis fit un signe à ses subordonnés et l'homme au bâton fut emmené.

XIII

LES INTERROGATOIRES.

Trois jours après, l'Italien Jean Castori fut transféré de la prison de Saint-Marcellin à celle de Grenoble et mis à la disposition du parquet.

Dès que le procureur de la République avait reçu le rapport du maréchal des logis, où celui-ci annonçait qu'il était à peu près certain d'avoir mis la main sur l'auteur du crime de Verdraine, le chef du parquet de Grenoble s'était empressé de communiquer le rapport à M. Daubrun, le juge d'instruction, et, aussitôt le dossier de l'affaire qui, comme nous l'avons dit, avait été classée, fut retiré du carton d'où l'on avait pu croire qu'il ne sortirait plus.

On avait heureusement conservé le pantalon déchiré et la pièce du même tissu qui s'y adaptait.

Quand Castori fut amené dans le cabinet du juge d'instruction et que ce magistrat plaça sous ses yeux le pantalon et la bande de drap, le prisonnier tressaillit et se troubla. Mais il se remit promptement et prétendit qu'il ne comprenait rien à ce qui se passait; qu'on l'avait arrêté sans qu'il sût pourquoi et que, depuis, il se demandait vainement ce que cela signifiait. Quant à ce vêtement qu'on mettait devant lui, il voyait bien que c'était un pantalon, mais il ne devinait point pour quelle raison on lui montrait cette chose-là.

Le juge d'instruction le laissa parler et dire tout ce qu'il voulut, et quand il eut fini:

—Je veux bien croire, dit le magistrat avec bonhomie, que vous êtes un parfait honnête homme, que vous n'avez absolument rien à vous reprocher et que c'est par erreur que les gendarmes de Saint-Marcellin vous ont arrêté; mais vous allez avoir à répondre nettement aux questions que je vais vous adresser. Où étiez-vous l'année dernière au mois de juin, et pour mieux préciser, le 26 juin?

—J'étais dans les Alpes.

—Dans quelle partie des Alpes?

—Aux environs de Chamounix.

—Que faisiez-vous là?

—Je conduisais des voyageurs qui, après avoir visité le Mont-Blanc, ont voulu faire une longue excursion dans les montagnes.

—C'est possible, puisque vous avez exercé le métier de guide; toutefois vous aurez à prouver que vous étiez bien dans les Alpes, aux environs de Chamounix, à la fin du mois de juin de l'année dernière.

—Comment le prouverai-je?

—Mais en invoquant le témoignage des hôteliers chez lesquels vous avez logé et celui des personnes que vous avez guidées dans les montagnes; du reste, nous n'en sommes pas encore à exiger que vous fournissiez cette preuve. Vous avez à la jambe droite, à la cuisse, à quinze ou dix-huit centimètres au-dessus du jarret, une plaie assez profonde, qui, bien que cicatrisée, est encore rougeâtre et violacée; d'où vient cette blessure?

—J'ai été mordu par un renard.

—En vérité. Voilà qui est surprenant, difficile à admettre; un renard peut mordre, sans doute, puisqu'il a des dents; mais mordre un homme par derrière comme s'il l'eût poursuivi...... Allons, Castori, vous auriez mieux fait de me répondre que c'est un chien qui vous a mordu et avec une telle fureur qu'il a emporté la chair.

—Non, monsieur, c'est bien un renard qui m'a mordu.

—Vous avez été arrêté à la suite d'une rencontre que vous avez faite d'un chien sur la route. Cet animal, sans provocation de votre part, s'est jeté sur vous, il voulait vous égorger. Heureusement vous êtes très fort et savez jouer du bâton; néanmoins, c'est avec beaucoup de peine que vous avez pu vous défendre. Vous avez dit que jamais vous n'aviez vu ce chien et vous avez prétendu que c'était en voyant votre bâton qu'il était devenu furieux.

Eh bien, moi, je pense, comme l'ont pensé les gendarmes, que ce chien vous a reconnu et que c'est ce même chien qui vous a si cruellement mordu à la cuisse.

—Cela n'est pas, vous vous trompez.

—Ecoutez, Castori; l'année dernière, le 26 juin, vers cinq heures de l'après-midi, un crime horrible a été commis à Verdraine; une enfant, une petite fille de trois ans, la fille du comte de Verdraine, a été jetée dans la pièce d'eau, où elle a trouvé la mort, par un individu, un misérable, qui, malgré les actives recherches de la justice, n'a pu être retrouvé et est resté inconnu.

Miro, le chien du château, ce chien que vous avez rencontré dernièrement sur la route, a-t-il vu l'homme saisir la petite fille et la précipiter dans la pièce d'eau? Nul ne saurait le dire; mais ce qui est certain, c'est que l'animal s'est lancé à la poursuite de l'assassin à travers le parc du château et l'a atteint au moment où il franchissait le mur de clôture; ses dents ont arraché, en même temps que la chair, la bande de drap que voilà et qu'il a heureusement rapportée près de la pièce d'eau où elle a été ramassée.

Quelque temps après, un garde forestier a trouvé ce pantalon sous un amas de feuilles sèches; il est, comme vous le voyez, du même drap que la bande arrachée par les dents du chien, laquelle s'adapte parfaitement à cette large déchirure du pantalon. Il nous a donc été facile de nous convaincre que ce pantalon avait appartenu à l'assassin de la petite fille et qu'il le portait au moment du crime.

Tout à l'heure, Castori, vous ne compreniez pas pourquoi l'on vous avait arrêté, pourquoi je plaçais ce vêtement sous vos yeux, le comprenez-vous maintenant?

—Non, monsieur.

—On vous a arrêté parce que l'on a cru reconnaître en vous l'auteur du crime de Verdraine.

—C'est faux, monsieur, c'est faux, je suis innocent!

—Vous cherchez à vous défendre, c'est votre droit, mais tout est contre vous, les preuves de votre culpabilité sont nombreuses et je vous préviens que toutes vos dénégations seront inutiles.

—Je suis innocent, je le jure!

—Prenez garde, Castori, nous avons un témoin!

—Un témoin! Lequel?

—Le frère de la petite noyée.

—Oh! un enfant! Est-ce qu'on peut invoquer le témoignage d'un enfant?

—Castori, comment savez-vous que le frère de la petite noyée est un enfant?

L'Italien se mordit les lèvres, perdit un peu de son aplomb et balbutia quelques mots inintelligibles.

—Nous avons encore un autre témoin, reprit le juge d'instruction, et ce témoin c'est le chien. Nous invoquerons aussi son témoignage. Nous vous placerons dans la cour de la prison au milieu de quinze ou vingt prisonniers; et nous ferons venir le chien; vous n'aurez pas un bâton à la main pour le rendre furieux, et nous verrons s'il vous reconnaîtra entre tous et voudra encore se jeter sur vous pour vous étrangler.

Le prisonnier devint très pâle.

—En attendant, Castori, dit le magistrat, vous allez ôter votre pantalon et mettre celui-ci.

Il y avait à la porte du cabinet deux gendarmes qui n'attendaient qu'un signe du juge d'instruction. L'Italien comprit que la scène de Saint-Marcellin pouvait se renouveler, et, de fort mauvaise grâce, il fit ce que le magistrat exigeait de lui.

On constata facilement et à première vue que le pantalon avait appartenu à Castori; la morsure du chien était exactement à l'endroit où la bande de drap avait été arrachée; d'autre part, la place des genoux et les plis des jarrets marqués sur le drap correspondaient parfaitement.

L'épreuve était décisive.

—Castori, lui dit le juge d'instruction quand il eut enlevé le pantalon accusateur et remis l'autre, vous êtes ici sous la prévention d'avoir commis le 26 juin de l'année dernière le crime de Verdraine. Persistez-vous à nier?

—Je suis innocent, répondit le misérable; mais avec beaucoup moins d'assurance.

—Nous avons les preuves les plus évidentes de votre culpabilité, et vous niez et vous ne voulez pas avouer; vous avez tort, car vous n'arriverez qu'à aggraver votre situation. Ma conviction est que vous êtes l'auteur du crime, que vous avouiez ou non, vous passerez en cour d'assises, et si vous ne changez pas d'attitude, vous n'aurez point à compter sur l'indulgence de vos juges; ils ne verront en vous qu'un criminel endurci, incapable d'avoir des regrets de son forfait et méritant le plus dur châtiment.

—Mais, monsieur, pourquoi aurais-je tué cette petite fille?

—J'allais vous adresser cette question. Ah! oui, pourquoi avez-vous tué cette enfant? Vous me le diriez, si vous n'aviez pas résolu de nier quand même. Nier, dire je suis un innocent, c'est un système de défense; mais je vous le répète, il est mauvais et il ne sera pas possible de vous y renfermer.

Toute action, bonne ou mauvaise, a une cause, un mobile: on tue un homme par vengeance; on tue un homme dans un moment d'emportement, de colère dont on n'est pas maître; on tue un homme parce qu'on a tout à redouter de lui; on tue un homme pour le dépouiller de ce qu'il possède. Mais un enfant?....

On ne tue pas un enfant de trois ans pour se venger de lui, ni parce qu'il peut nuire, ni pour le voler. Le prendre et le jeter dans l'eau sans motif pour qu'il y périsse serait l'acte d'un fou, et vous avez toute votre raison. Est-ce un acte de méchanceté? Non. Il n'existe pas un homme, si méchant qu'il soit, capable de commettre un pareil forfait, même dans un moment de colère.

D'ailleurs, Castori, vous ne pourriez invoquer en votre faveur un mouvement de colère. Vous étiez dans le parc de Verdraine; pourquoi y étiez-vous et qu'y faisiez-vous?

Vous ne répondez pas; soit, je vais répondre pour vous. Vous étiez dans le parc de Verdraine, caché près du vivier, attendant l'instant où vous pourriez commettre votre crime. Vous l'aviez prémédité, ce crime monstrueux, et il y a tout lieu de supposer que pendant plusieurs jours de suite vous avez guetté votre malheureuse petite victime.

La petite fille était avec son frère; c'était la mort de l'un des deux enfants que vous vouliez; vous n'avez pas choisi, probablement; et si la petite fille a été la victime, c'est qu'elle s'est trouvée plus à portée de vos mains criminelles.

La préméditation ne laisse aucun doute: vous vous étiez introduit dans le parc, en escaladant le mur, afin de jeter l'un des enfants dans le vivier. Maintenant, il nous faut connaître le mobile du crime.

Allons, Castori, vous voyez que nier est inutile, avouez donc.... Pourquoi avez-vous commis, avec préméditation, le crime dont vous êtes accusé?

—Mais, monsieur, ce n'est pas moi!

Le juge d'instruction ne put réprimer un mouvement d'impatience.

—Oh! dit-il, il faudra bien que vous finissiez par avouer. Si vous me répondiez: ce n'est pas moi qui ai eu la pensée du crime, je vous écouterais et je vous croirais; je vous croirais d'autant plus facilement que je suis déjà convaincu que vous n'avez été qu'un instrument.

Derrière vous, Castori, se cache dans l'ombre, comptant sur votre silence, la personne qui a été l'instigatrice du crime, qui l'a conçu; eh bien, cette personne est peut-être plus coupable que vous, et la part de responsabilité la plus lourde pèse sur elle.

Castori, je vous adjure de dire la vérité; quelle somme avez-vous reçue pour commettre le crime?

L'Italien resta un instant tout interdit, puis faisant comme un effort sur lui-même, il répondit d'une voix mal assurée:

—Je ne suis pas coupable; je ne sais pas ce que vous voulez me dire.

—C'est bien, dit le juge d'instruction, vous réfléchirez et vous comprendrez peut-être que vous avez tout intérêt à dire la vérité, toute la vérité; nous verrons si, demain, vous ne changerez pas d'attitude en présence des preuves qui vous accablent.

Après ces paroles, le magistrat appela les gendarmes et leur dit:

—Reconduisez le prévenu à la prison.

Le lendemain, Castori fut amené de nouveau devant le juge d'instruction.

D'abord il essaya de se renfermer dans un mutisme absolu; mais il s'aperçut bientôt qu'il n'avait rien de bon à attendre de cette nouvelle manœuvre.

Au bout d'une heure, pressé par les questions du magistrat, effrayé de la menace d'être mis en présence du chien, poussé à bout, il finit par avouer que c'était lui qui avait jeté la petite fille dans la pièce d'eau et qu'il avait reçu 5,000 francs pour commettre le crime.

Le juge lui demanda de nommer la personne qui lui avait donné les cinq mille francs, mais voyant qu'il ne voulait pas répondre, il crut devoir ne pas insister pour l'instant, se disant avec raison que du moment que le misérable était entré dans la voie des aveux, il arriverait forcément à ne plus rien cacher.

—Donc, reprit M. Daubrun, comme je le disais hier, vous n'avez été qu'un instrument; est-ce avant ou après le crime que vous avez reçu les cinq mille francs?

—Mille francs avant, le reste après.

—Et il était convenu que vous jetteriez l'un des enfants dans le vivier?

—Oui, la petite fille.

—Ah! c'était la petite fille qu'on avait désignée comme victime?

—Oui, monsieur.

—Pourquoi elle plutôt que le petit garçon?

—Je ne sais pas.

—Ainsi il vous avait été recommandé de ne pas toucher au petit garçon et de prendre bien garde de vous tromper?

—Oui, monsieur.

Le magistrat resta un moment pensif et reprit:

—On vous avait fourni les renseignements nécessaires, indiqué les mesures de précaution à prendre; vous saviez que les enfants avaient l'habitude de venir près du vivier tous les jours, dans l'après-midi, pour donner à manger aux poissons?

—Oui, je savais cela.

—Saviez-vous également que les enfants, allant au vivier, étaient toujours accompagnés par leur mère ou leur bonne?

—Oui, monsieur; mais je devais attendre avec patience et saisir la première occasion qui se présenterait.

—Vous avez attendu longtemps?

—Plus de deux semaines. Tous les jours, je pénétrais dans le parc et me tenais caché, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, aussi près que possible du vivier. Cependant, je vous le déclare, monsieur le juge d'instruction, j'en avais assez, d'autant plus que je risquais fort, à chaque instant d'être découvert; il est vrai que l'on ne pouvait voir en moi qu'un vagabond ou un pêcheur audacieux venu là pour prendre une belle carpe ou tout autre gros poisson.

Enfin, j'allais m'en aller, bien décidé à ne plus revenir, quand je vis les deux enfants se diriger en courant vers la pièce d'eau. Ils étaient seuls. Après m'être bien assuré que personne ne les suivait, je m'élançai de l'endroit où je m'étais caché, j'enlevai la petite dans mes bras et.... ce fut vite fait.

Je m'enfuis à toutes jambes et m'enfonçai dans le parc. Je ne m'étais pas éloigné de plus de trois cents mètres que j'entendis le chien aboyer derrière moi. Il était sur ma piste, allait être bientôt sur mes talons; une branche cassée se trouva à portée de ma main, je m'en armai, et grâce à elle je pus me défendre et tenir l'animal à distance. Enfin, mais moins rapidement que je l'aurais voulu, j'arrivai au mur.

—Et c'est là, au moment où vous escaladiez le mur, que le chien vous a saisi à la jambe?

—Oui.

—Vous parvîntes à vous échapper, et à près de deux lieues de Verdraine, au milieu d'un bois, vous avez changé de vêtements?

—J'ai mis un autre pantalon, une blouse par-dessus ma veste et remplacé ma casquette par un chapeau de paille.

C'était un déguisement.

—Oui, dans le cas où quelqu'un du château m'aurait aperçu.

(A continuer.)